


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport**
Dixième session

Genève, 30 et 31 janvier 2020

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport
sur sa dixième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)	5-9	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)	10-11	3
V. Collecte et analyse des données de référence (point 4 de l'ordre du jour)	12-20	4
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	21-24	5
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	25	7
VIII. Date et lieu de la session suivante (point 7 de l'ordre du jour)	26	7
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	27	7



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après dénommé « le Groupe d'experts ») a tenu sa dixième session les 30 et 31 janvier 2020. En l'absence du Président, M. A. Maciejewski (Pologne/Projet d'autoroute transeuropéenne), la session a été présidée par M. J. Kleniewski (Pologne).
2. Ont participé à la session des représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Croatie, Chypre, Fédération de Russie, Finlande, Pologne et Turquie.
3. Des représentants de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et de la Fédération routière internationale étaient également présents. Le Président de Reenergia a participé à la session par visioconférence en qualité d'expert indépendant.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/19

4. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de la session.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s) : document informel WP.5/GE.4 (2020) n° 1

5. Le secrétariat a fait savoir que depuis la dernière session du Groupe d'experts les États membres de la CEE ci-après lui avaient communiqué des informations sur leurs bonnes pratiques d'évaluation et de calcul des coûts de construction des infrastructures de transport : Croatie, Chypre, Fédération de Russie, Lettonie, Pologne, Suède et Turquie. Il a alors établi une synthèse des renseignements reçus des États membres sur les différentes méthodes d'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales, et l'a fait parvenir aux membres du Groupe d'experts le 22 janvier 2020 (document informel WP.5/GE.4 (2020) n° 1). Le Groupe d'experts a examiné le document et demandé au secrétariat d'y apporter quelques modifications, ayant essentiellement trait à la mise en page, puis de le distribuer à nouveau. Il a aussi prié le secrétariat d'y intégrer les informations reçues de l'Allemagne, de la Tchéquie et de la Turquie après la parution de la première version du document. Il a estimé que les contributions déjà reçues à ce stade constituaient une base solide sur laquelle s'appuyer pour élaborer le chapitre 2 de son rapport final, qui doit donner un aperçu des enjeux et des considérations à prendre en compte, et comprendre notamment une analyse des publications existantes, une vue d'ensemble des expériences et des bonnes pratiques recensées aux niveaux international et national, ainsi qu'un aperçu des méthodes et des modèles utilisés.
6. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts de l'action qu'il avait menée depuis la dernière session pour recueillir auprès des États membres de la CEE et des organisations partenaires des informations et des données supplémentaires :
 - Le 22 octobre 2019, il a contacté par courrier électronique les membres du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), organe dont relève le Groupe d'experts, ainsi que les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires inscrits sur ses listes de diffusion pour leur lancer un dernier appel à contributions, leur demandant de lui faire parvenir leurs réponses au plus tard le 16 décembre 2019. De courts exposés sur le mandat et les difficultés de collecte de données du Groupe d'experts ont été présentés aux sessions que les groupes de travail ci-après de la CEE ont tenues à Genève : Groupe de travail des

transports routiers (SC.1) (16-18 octobre 2019), Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) (25-27 novembre 2019), Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) (6-8 novembre 2019) et le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) (30 octobre-1^{er} novembre 2019). Les différents groupes de travail ont ensuite reçu, par l'intermédiaire de leurs secrétariats respectifs, les questionnaires qui les concernaient ainsi que quatre questions ouvertes, et leurs membres ont été priés d'envoyer leurs réponses au plus tard fin décembre 2019.

- En novembre 2019, le secrétariat a contacté des responsables du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) pour essayer de trouver des synergies entre les activités du Groupe d'experts et les travaux entrepris dans le cadre de ces projets. Les responsables du projet TER ont répondu et fourni un jeu de données complet sur les pays parties au projet. Les responsables du projet TEM répondront prochainement.

7. Le Groupe d'experts a entendu deux exposés détaillés sur des méthodes nationales d'évaluation comparative, l'un consacré au transport routier et présenté par les représentants de l'institution fédérale autonome « ROSDORNII », qui relève du Ministère des transports de la Fédération de Russie, et l'autre axé sur la navigation intérieure et présenté par la Direction croate de la navigation intérieure. Il a également assisté à une présentation de M. A. Durrani, consultant principal d'un projet régional des secrétariats de la CEE et de l'Organisation de coopération économique (OCE), dont l'objectif est de mettre au point un système d'information géographique en ligne qui permette l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de l'OCE. Ce projet, financé par la Banque islamique de développement, est parfaitement en phase avec les travaux en cours du Groupe d'experts. Ses responsables utilisent notamment le glossaire récapitulatif et les questionnaires établis par le Groupe d'experts, et ses conclusions contribueront à l'élaboration du rapport final du Groupe.

8. Les exposés sont disponibles dans leur intégralité sur la page Web de la dixième session du Groupe d'experts : http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_10.html.

9. À la suite des présentations des représentants de la Fédération de Russie et de la Croatie, le secrétariat a invité les membres du Groupe d'experts à faire des exposés similaires sur les pratiques nationales pertinentes à la onzième session, qui doit se tenir en mai 2020. Il leur a également demandé de soumettre à temps leurs contributions écrites (en plus de leurs présentations Powerpoint).

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.1

10. Le secrétariat a rappelé qu'à la suite d'une décision prise par le Groupe d'experts à sa neuvième session, en octobre 2019, et sur la base des observations reçues depuis, il avait établi un document regroupant les termes employés pour l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport routier, ferroviaire et fluvial ainsi que des terminaux intermodaux, document qui avait été publié le 21 novembre 2019 sous la cote ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.1.

11. Le Groupe d'experts a passé en revue le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.1, puis a examiné et approuvé plusieurs modifications et améliorations proposées par les représentants de la Turquie. Il a ensuite demandé au secrétariat d'établir une version finale et corrigée du document, qui porterait la cote ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.2, intégrerait toutes les modifications approuvées et serait incorporé dans son rapport final.

V. Collecte et analyse des données de référence (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe d'experts a continué à examiner les difficultés qu'il rencontrait dans l'exécution de son mandat et tenté de trouver des solutions pour y remédier.

13. Il a constaté qu'à la suite des présentations faites par le secrétariat aux groupes de travail chargés des différents modes de transport en octobre et novembre 2019, et depuis qu'il avait été demandé aux États membres de la CEE de communiquer des données supplémentaires sur les coûts des infrastructures de transport, le taux de réponse avait augmenté. Les pays ci-après avaient soumis des observations, des données supplémentaires ou améliorées et/ou des questionnaires partiellement ou intégralement remplis : Autriche (observations sur le questionnaire relatif au transport par voies navigables intérieures), Croatie (transport routier et ferroviaire), Fédération de Russie (transport ferroviaire), Lettonie (transport routier), Portugal (transport routier), République de Moldova (transport routier), Suède (transport routier), Tchéquie (gares intermodales) et Turquie (transport routier et ferroviaire). Les parties au projet TER ont également communiqué des données sur le transport ferroviaire.

14. Les représentants de la Turquie et de la Pologne, pays chefs de file pour les questionnaires relatifs au transport routier et au transport ferroviaire, respectivement, ont présenté leur analyse préliminaire des données déjà reçues et énuméré les principales difficultés rencontrées (problèmes de décimales, erreurs récurrentes d'unité monétaire et d'unité d'œuvre, données manquantes ou confuses, mauvaise interprétation des exigences statistiques par les pays interrogés, etc.). Le Groupe d'experts a pris note de cette analyse préliminaire et prié les représentants de la Turquie et de la Pologne de formuler des observations écrites et de dresser une liste des points à clarifier pour chaque questionnaire déjà reçu. Il a également demandé aux deux pays chefs de file d'établir une liste de contrôle et une note d'orientation pour faciliter la collecte des données. Il a prié le secrétariat de prendre contact avec les pays qui avaient déjà communiqué des données, de leur envoyer la liste des points à clarifier et la liste de contrôle, et de leur demander de corriger leurs données en conséquence et/ou de fournir des données supplémentaires si possible. Les représentants des pays chefs de file seront en copie des courriers électroniques envoyés et reçus par le secrétariat. Les exposés de la Turquie et de la Pologne sont disponibles dans leur intégralité à l'adresse suivante : http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_10.html.

15. À la demande du Groupe d'experts, le secrétariat s'est intéressé à la normalisation des données reçues et a recherché, parmi les ressources des Nations Unies, les méthodes et outils statistiques les plus adaptés à cette fin. Il a proposé une approche en deux étapes :

- Première étape : utiliser l'outil de calcul des taux de change disponible à l'adresse suivante : w3.unece.org/PXWeb2015/pxweb/en/STAT/STAT__20-ME__6-MEER/30_en_MECCExchPPPsNEWY_r.px/.
- Deuxième étape : utiliser les déflateurs du PIB disponibles à l'adresse suivante : unstats.un.org/unsd/amaapi/api/file/15.

16. Le secrétariat a également fait savoir que des données socioéconomiques seraient accessibles auprès de sources statistiques de la CEE. Le Groupe d'experts a approuvé l'approche proposée et indiqué qu'il l'appliquerait à l'avenir pour analyser les données reçues.

17. Conscient qu'il pourrait accroître considérablement la qualité de son rapport final s'il recevait des questionnaires supplémentaires et/ou des données de meilleure qualité, le Groupe d'experts a décidé de lancer un dernier appel à contributions aux États membres de la CEE lors de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs (CTI), qui se tiendrait du 25 au 28 février 2020. Afin de maximiser la quantité et la qualité des contributions reçues, il accepterait les informations transmises dans n'importe laquelle des trois langues de travail de la CEE. Il a prié le secrétariat de prendre contact avec certains des plus grands États membres, tels que la France et l'Allemagne, pour leur demander d'envisager de remplir les questionnaires et de fournir des données.

18. Le Groupe d'experts a aussi reconnu qu'il fallait achever de mettre au point et soumettre les derniers questionnaires propres aux différents modes de transport. À cet égard, le secrétariat a déclaré qu'il avait fait parvenir au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) et au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) les projets de questionnaires relatifs aux voies navigables intérieures, aux ports et aux gares intermodales, en les priant de formuler des observations sur le fonds et sur la forme, ainsi que sur la faisabilité des efforts de collecte de données. Il a présenté les réponses écrites que lui avaient envoyées les membres du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) au sujet du questionnaire relatif aux gares intermodales, et le Groupe d'experts a demandé que le questionnaire soit révisé, compte tenu des suggestions reçues, avant d'être envoyée au WP.24 en vue de la collecte des données. Le Groupe d'experts a décidé que toute donnée supplémentaire ou nouvelle devrait être recueillie avant le 30 avril 2020.

19. En ce qui concerne les questionnaires relatifs aux voies navigables intérieures et aux ports, le Groupe d'experts a assisté à un exposé de la secrétaire du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), qui a présenté la synthèse des réponses reçues des membres du Groupe de travail, qui ont notamment préconisé d'utiliser des définitions précises, d'ajouter des postes de coût et d'apporter des éclaircissements sur les unités de mesure. Le Groupe d'experts a approuvé les propositions de la secrétaire du Groupe de travail et lui a demandé de porter les questionnaires révisés à l'attention du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) lors de sa cinquante-sixième session, en février 2020. Une fois approuvés par le Groupe de travail des transports par voie navigable, les questionnaires révisés pourraient être envoyés aux États membres à des fins de collecte de données. Les réponses devraient être soumises au plus tard le 30 avril 2020, pour que le Groupe d'experts puisse analyser les données lors de sa dernière session, les 26 et 27 mai 2020. L'exposé de la secrétaire du Groupe de travail des transports par voie navigable est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : https://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_0100.html.

20. Compte tenu des obstacles encore à surmonter et du travail considérable à accomplir pour donner sa forme définitive à leur rapport final avant fin juin 2020, les membres du Groupe d'experts ont convenus qu'ils devraient intensifier leurs travaux d'analyse et de rédaction de février à mai 2020. Le Groupe d'experts avait demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de tenir une réunion supplémentaire entre la dixième session et la onzième et dernière session, qui devait se tenir en mai 2020, mais il a estimé que ce n'était plus d'actualité. À la place, il a été décidé que les membres du Groupe d'experts et le secrétariat accroîtraient leurs échanges formels et informels, notamment par courrier électronique, par téléphone ou par Skype.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

21. Dans le prolongement des débats déjà consacrés à la question, le secrétariat a soumis un projet de structure du rapport final et désigné pour chaque chapitre un auteur principal et un coauteur :

Chapitre 1 – Introduction - mise en contexte : le mandat du Groupe d'experts ; les objectifs, les points forts et les points faibles du rapport ; les difficultés liées à la collecte de données (auteur principal : secrétariat/ coauteur : Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport)

Chapitre 2 – L'analyse comparative des coûts des infrastructures de transport : pourquoi est-ce important ? (auteurs principaux : Fédération de Russie, Pologne et Turquie/ coauteurs : Finlande et Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport)

a) Analyse des publications existantes : définitions, notions et méthodes (auteurs principaux : Fédération de Russie et Turquie)

b) Vue d'ensemble des expériences et des bonnes pratiques recensées aux niveaux international et national (auteurs principaux : Fédération de Russie et Turquie)

c) Aperçu des modèles et des méthodologies (auteurs principaux : Fédération de Russie, Finlande et Turquie)

Chapitre 3 – Glossaire sur les coûts de construction (auteur principal : Chypre/ coauteur : Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport)

a) Introduction, difficultés et préoccupations (auteur principal : Chypre)

b) Transport routier (auteur principal : Turquie)

c) Transport ferroviaire (auteur principal : Pologne)

d) Navigation intérieure, gares intermodales et ports (auteur principal : Croatie)

Chapitre 4 – Analyse comparative des coûts des infrastructures de transport (auteurs principaux : Pologne et Turquie/ coauteurs : Chypre, Fédération de Russie, Finlande, Fédération routière internationale et UIC)

a) Présentation de la méthode, des questionnaires propres aux différents modes de transport et de la démarche de normalisation (auteur principal : secrétariat)

b) Base de données de référence (données par mode de transport et tous modes confondus)

c) Analyse (cartes thermiques, graphiques, etc.)

d) Avantages de l'évaluation comparative des données au format SIG (auteur principal : secrétariat)

Chapitre 5 – Conclusions et recommandations (auteur principal : Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport)

Annexes, liste des acronymes, bibliographie et liste des tableaux, graphiques, figures et photos.

22. Le secrétariat a souligné qu'il fallait commencer à rassembler des illustrations, des photos et des figures pour que le rapport soit attrayant.

23. Le Groupe d'experts a décidé de mesures à prendre dans les semaines suivant immédiatement sa dixième session, notamment de mesures collectives, de mesures propres à certains pays et de mesures à mettre en place par le secrétariat ou avec l'appui de celui-ci. Il s'agirait notamment :

a) D'élaborer des listes de contrôle pour les questionnaires relatifs au transport routier et au transport ferroviaire, de prendre ensuite contact avec les pays interrogés, de solliciter des précisions sur les données reçues et, au besoin, de demander de recevoir des données corrigées ;

b) D'établir sous leur forme définitive les questionnaires relatifs aux voies navigables intérieures, aux ports et aux différents modes de transport, de les diffuser via les réseaux du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure et du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique à des fins de collecte de données, et de demander aux pays interrogés d'y répondre au plus tard le 30 avril 2020 ;

c) De mettre en avant les accomplissements du Groupe d'experts à la quatre-vingt-deuxième session du CTI, qui se tiendrait du 25 au 28 février 2020, pour mieux faire connaître ses travaux auprès des États membres et recueillir des données supplémentaires jusqu'au 30 avril 2020 ;

d) D'entamer la rédaction des différents chapitres ;

e) Pour la Finlande, de communiquer des données sur les infrastructures routières et des observations écrites sur ses pratiques et méthodes d'évaluation comparative ;

f) Pour la Pologne, de communiquer des données sur les infrastructures routières et des données agrégées sur le projet TEM ;

g) Pour la Fédération de Russie, de communiquer des données sur les infrastructures ferroviaires.

24. Le Groupe a fait observer qu'il était tributaire des données de qualité qu'il recevait, et souligné à cet égard que la structure du rapport final devait rester souple pour pouvoir être adaptée en fonction des données et informations effectivement communiquées par les États membres.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

25. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Date et lieu de la session suivante (point 7 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe d'experts a noté que sa onzième session devait se tenir à Genève les 26 et 27 mai 2020.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

27. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa dixième session et demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport détaillé de cette session, qui serait distribué à ses membres, pour qu'ils puissent faire part de leurs observations relatives aux points non traités dans la liste des principales décisions.
